



ICAO DAKAR UNITING AVIATION

NO COUNTRY
LEFT BEHIND



Exigences pour les parties prenantes

Prisca Nkolo

Expert Régional AGA/OACI
Bureau Afrique occidentale et centrale

Hybride / 23-27 octobre 2023



SOMMAIRE

Rappeler les obligations des parties prenantes dans le processus de certification des aérodrômes



Autorité de l'aviation civile

Exploitant
d'aérodrome

Autres parties
prenantes

Les autres parties comprennent:

- Fournisseur de service de la navigation aérienne
- Assistance en escale
- Etc.



Annexe 14, Vol I

Exigence sur la certification

1.4 - Certification des aérodromes

1.4.1. Les États certifieront les aérodromes utilisés pour les vols internationaux en tenant compte des spécifications de la présente Annexe et des autres spécifications pertinentes de l'OACI, et au moyen d'un cadre réglementaire approprié.



OACI

Normes et pratiques
recommandées internationales

Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale

Aérodromes

Volume I
Conception et exploitation technique des aérodromes
Huitième édition, juillet 2018



La présente édition annule et remplace, à partir du 8 novembre 2018, les éditions antérieures de l'Annexe 14, Volume I.

Tous les renseignements relatifs à l'application des normes et pratiques recommandées figurent au Chapitre 1, section 1.2, et à l'Avant-propos.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE



Phases de la certification des aérodrodromes

Donner suite à l'expression d'intérêt

Évaluer la demande formelle

Évaluer les installations et les équipements des aérodrodromes

Émettre ou refuser un certificat d'aérodrodrome

Promulguer le statut d'aérodrodrome certifié





Responsabilités des parties prenantes

☐ Régulateur (AAC)

- Cadre réglementaire
- Organisation et personnel
- Lignes directrices et outils
- Certification y compris l'approbation du SMS
- Surveillance des activités
- Mesures pour l'exécution des actions correctives

☐ Exploitant d'aérodrome

- Organisation et personnel
- Documentation y compris les procédures opérationnelles
- Manuel d'aérodrome
- Conformité des infrastructures, des équipements et des services
- Mise en œuvre du SMS



Autorité de l'Aviation Civile

- Dispositions législatives relatives aux aéroports.
- Réglementation des aéroports, y compris les dispositions relatives à la certification des aéroports.
- Organisation de l'entité chargée de la surveillance des aéroports, y compris la définition des fonctions et des responsabilités.
- Formation et qualification du personnel technique couvrant les domaines principaux relatifs aux aéroports.





Autorité de l'Aviation Civile

- Documents d'orientation technique pour les inspecteurs.
- Lignes directrices pour la mise en œuvre des exigences réglementaires, instructions et directives applicables pour l'industrie.
- Installations et outils pour les inspecteurs (installations pratiques et espace de bureau adéquat, équipement moderne, outils et équipement d'inspection des aérodomes, documents de référence de l'OACI,...).





Exploitant d'aérodrome

□ Expression d'intérêt

- Développer et soumettre la documentation pour l'évaluation des opérations aériennes, afin de s'assurer que l'exploitation de l'aérodrome et l'emplacement spécifié ne mettent pas en danger la sécurité de l'exploitation de l'aéronef.
- Se référer à d'autres entités étatiques, telles que les autorités environnementales pour obtenir leur autorisation.





Exploitant d'aérodrome

□ Demande formelle

- Développer et soumettre le manuel d'aérodrome et ses procédures opérationnelles/documents associés, y compris les sources des données publiées dans l'AIP.
- Fournir des informations relatives à la compétence organisationnelle et au niveau de ressources de l'exploitant d'aérodrome.
- Fournir des informations relatives à la compétence et à l'expérience du personnel technique et opérationnel de l'aérodrome.
- Fournir le manuel SGS et sa documentation associée.





Exploitant d'aérodrome

❑ Évaluation des installations, des équipements et des services de l'aérodrome

- Vérification sur site des caractéristiques de l'aérodrome à publier dans l'AIP.
- Évaluation sur site des caractéristiques physiques, des installations et de l'équipement.
- Vérification sur site de la fourniture et du suivi des aides visuelles requises, y compris la disponibilité des systèmes d'alimentation électrique essentiels.
- Évaluation des procédures d'exploitation de l'aérodrome, y compris les services de maintenance et la coordination avec d'autres entités de l'aérodrome telles que l'ATS et l'AIS.



Exploitant d'aérodrome

□ Délivrance ou refus du certificat

- Si l'évaluation est satisfaisante, le demandeur se voit accorder le certificat d'aérodrome avec les conditions incorporées le cas échéant. Le registre des certificats et le registre des aérodromes doivent être mis à jour en conséquence.
- Si l'évaluation n'est pas satisfaisante, l'AAC informe le postulant du refus et peut demander des informations supplémentaires ou une action de la part du postulant.





Exploitant d'aérodrome

Manuel d'aérodrome – S'assurer que:

- La structure, le contenu et le format sont conformes aux exigences.
- Le manuel décrit avec précision les installations, équipements et services de l'aérodrome
- Les informations et la date sont exactes et conformes à la réglementation en vigueur.
- Les procédures de sécurité pour les opérations d'aérodrome sont acceptables et permettront une bonne application de la réglementation applicable.





Exploitant d'aérodrome

☐ *Systeme de gestion de la sécurité (SGS)*

Pour être certifié, l'aérodrome doit disposer d'un SGS comprenant :

- Politique et objectifs de sécurité (*engagement et responsabilité de la direction, responsabilités en matière de sécurité, nomination du personnel clé, coordination de la planification des interventions d'urgence, documentation du SMS*)
- Gestion des risques de sécurité (identification des dangers, évaluation et atténuation des risques de sécurité) y compris la gestion des interfaces avec les autres entités.
- Assurance de la sécurité (suivi et mesure des performances de sécurité, gestion du changement, amélioration continue du SGS).
- Promotion de la sécurité (formation et éducation, communication sur la sécurité)





Autres parties prenantes(ANSP,...)

- Se conformer aux exigences réglementaires applicables.
- Respecter les exigences fixées par l'exploitant de l'aérodrome en matière de sécurité sur l'aérodrome.
- Coopérer au programme de promotion de la sécurité et de l'utilisation sécuritaire de l'aérodrome en l'informant immédiatement de tout accident, incident, défaut et faute ayant une incidence sur la sécurité.
- Se conformer au programme d'audit et d'inspection externe établi par l'exploitant de l'aérodrome, pour l'évaluation des autres usagers travaillant sur l'aérodrome.





ICAO DAKAR UNITING AVIATION

NO COUNTRY LEFT BEHIND



ICAO

North American
Central American
and Caribbean
(NACC) Office
Mexico City

South American
(SAM) Office
Lima

ICAO
Headquarters
Montréal

Western and
Central African
(WACAF) Office
Dakar

European and
North Atlantic
(EUR/NAT) Office
Paris

Middle East
(MID) Office
Cairo

Eastern and
Southern African
(ESAF) Office
Nairobi

Asia and Pacific
(APAC) Sub-office
Beijing

Asia and Pacific
(APAC) Office
Bangkok



THANK YOU